

CERTIFICAT MÉDICAL D'INAPTITUDE TOTALE OU PARTIELLE À LA PRATIQUE DE L'ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE

*Décret du 30 janvier 1992
Décret n°88.977 du 11 octobre 1998
Arrêté du 13 septembre 1989*

Ce certificat médical, conforme à la réglementation, a pour objectif principal en cas d'inaptitude partielle de permettre à l'élève de continuer à pratiquer et de bénéficier d'un enseignement en éducation physique au lycée, adapté et personnalisé plutôt que de rester en rupture totale avec une activité physique. L'élève remettra à son professeur d'EPS ce certificat renseigné par le médecin dès la connaissance de l'inaptitude.

- **Aucun certificat d'inaptitude ne peut avoir d'effet rétroactif.**
- **La validité du certificat ne peut excéder l'année scolaire en cours.**

Je soussigné, Docteur en médecine,

Exerçant à, certifie avoir examiné :

NOM Prénom né(e) le

et constaté, ce jour, que son état de santé entraîne :

- Une inaptitude totale**
- Une inaptitude partielle (à préciser si possible)**

Du au

Signature et tampon du médecin

DISPENSE PARTIELLE À PRÉCISER

Cocher si la pratique est autorisée.
Rayer l'activité si la pratique est incompatible avec le motif de la dispense.
Noter A ou B (voir tableau) si une pratique adaptée est possible et recommandée.

Activités enseignées en EPS traditionnelle :

Courses Relais	<input type="checkbox"/>	Natation/ Sauvetage	<input type="checkbox"/>	Basket Handball	<input type="checkbox"/>	Course Orientation	<input type="checkbox"/>
Volley	<input type="checkbox"/>	Badminton	<input type="checkbox"/>	Tennis de table	<input type="checkbox"/>	Acrogym	<input type="checkbox"/>
Danse	<input type="checkbox"/>	STEP	<input type="checkbox"/>	Musculation	<input type="checkbox"/>	Yoga	<input type="checkbox"/>

Activités spécifiques, adaptées et individualisées pour les élèves en dispense partielle à valider ou à rayer

Musculation légère- Relaxation Marche Pétanque

A	B	C Dispense totale
<p>Peut pratiquer de façon modérée ou nécessite une pratique en groupe restreint.</p> <p>(Ex : élève reprenant certaines formes d'entraînements après une blessure, une opération, élève angoissée, rupture scolaire...)</p>	<p>L'inaptitude affecte de manière indirecte la pratique de l'activité</p> <p>(Ex : obésité, scoliose, asthme, douleurs dorsales, syndrome rotulien, Handicap partiel...)</p>	<p>L'inaptitude affecte directement la pratique de l'activité même adaptée ou aménagée</p> <p>(Ex : l'élève souffre d'une affection qui génère une gêne très importante, la pratique n'est pas recommandée)</p>